

SRD	NOS Base de valorisation de la part énergie dans le cas des fraudes sans fournisseur- 12/10/2017
------------	---

Objet : Cette procédure décrit la base de valorisation de la part énergie dans le cas des fraudes sans fournisseur

Fiche de validation		
Rédacteur	Vérificateurs	Approbateur
Hervé LE NAY 06/10/2017	Antoine MIGNERE 11/10/2017	Sébastien DUMAS 11/10/2017
Diffusion	Site internet de SRD	

Nombre de pages 1 Nombre d'annexes - Nombre de PJ - Accessibilité : Libre

1. Champ d'application

Dans les cas de consommations soutirées par un client sans fournisseur, SRD finance, de fait, l'énergie consommée par le client via l'achat des pertes.

Il a été convenu en GTE 2007 que SRD était fondée à obtenir la compensation du préjudice subi en facturant directement la part énergie (en complément de la part acheminement) au client final, selon les modalités précisées dans les notes SRD sur le traitement des fraudes.

2. Valeur de référence

À compter du 1^{er} octobre 2017, la valorisation du préjudice subi au titre de l'énergie s'effectue sur la base de 50€/MWh HT.